



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2013

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absents : Denis GEOFFROY qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absente excusée : Martine GOSSART

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 20 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

2. Réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire expose les lignes de la réforme et les nombreux points soulevés. Devant les impossibilités au plan calendaire et matériel à mettre en application cette réforme pour la rentrée scolaire 2013, il est proposé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Adopté à l'unanimité.

3. Attribution des marchés aux entreprises des travaux du Contrat Rural.

Monsieur le Maire, après lecture du rapport d'analyse des offres faite par Pascal CARBUCCIA et avis des membres de la Commission d'Appel d'Offre, propose l'attribution des marchés à hauteur de 374 446,23€ HT comme ventilés en 10 lots dans le document remis aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

4. Notification d'une offre de prêt.

Dans le cadre du financement du contrat rural, un prêt de 60 000€ amortissable en 7 ans et à taux fixe a été sollicité auprès d'établissements bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

5. Notification d'une ligne de trésorerie.

Dans le cadre du financement des travaux du contrat rural, une ligne de trésorerie a été sollicitée auprès d'établissements bancaires pour financer le décalage de trésorerie intervenant entre le

paiement des travaux et l'encaissement des subventions. Cette ligne d'un montant maximal de 500 000€ sera utilisée en fonction des besoins et appelée par tranche de 50 000€. Il est proposé de retenir l'offre de Société Générale

Adopté à l'unanimité.

6. Inscription en non valeur.

Sur demande du Trésorier Payeur, il est demandé le passage en non-valeur d'une somme de 3,16€ issue d'un reliquat du service de cantine.

Adopté à l'unanimité

7. Création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Après avoir exposé le contexte et les conditions de la création de ce poste à temps non complet d'une durée de 20 heures/semaine, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

8. Création de 2 postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet.

Dans le cadre d'un départ à la retraite et d'une nouvelle répartition des Agents, Monsieur le Maire propose la création de 2 postes à temps non complet d'une durée de 02 heures chacun par jour ouvré scolaire, pour l'animation et la surveillance des enfants, pendant le service de la cantine.

Adopté à l'unanimité.

9. Charte du Développement Durable du CG 77.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire propose d'adopter la chartre.

Adopté à l'unanimité.

10. Adhésion au CAUE 77.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au CAUE 77 qui conseille en urbanisme et environnement pour un coût annuel de 0,15€/habitant.

Adopté par 10 voix Pour et 2 Abstentions.

11. Points divers

- Information est donnée sur :
 - PLU Jouarre ;
 - Syndicat Mixte d'études et préfiguration PNR Brie et 2 Morins ;
 - Facture SMITOM pour dépôts déchets de la commune.

 - Catherine RIEHL fait le point sur l'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

 - Max VAUSSARD rappelle le projet d'inauguration des vitraux. Il propose d'organiser une date pour cette cérémonie.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 2 mars 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 2 mars 2013.

Le Maire,
Patrick ROMANOW

